

## APRÈS LE 11 JANVIER, CONSTRUIRE UN NOUVEAU VIVRE ENSEMBLE

Publié le 13 janvier 2015

Dimanche 11 Janvier, un élan citoyen a réuni, dans toute la France, des millions de femmes et d'hommes dans une réponse unanime et salubre à la barbarie et aux obscurantismes de tous bords qui menacent nos libertés.



Mais l'esprit de ce 11 janvier, c'était aussi un appel populaire à tous ceux qui ont la responsabilité de défendre le vivre ensemble et la cohésion sociale : l'Etat, le monde politique, la société civile bien sûr et le monde syndical.

Notre société a démontré au travers de cette mobilisation sans précédent non seulement sa force, mais aussi son désir d'un nouveau vivre ensemble.

Au-delà de ce sursaut, les fractures restent en effet nombreuses. Elles sont économiques et sociales, territoriales ou même générationnelles ... Et trop souvent nous cherchons des boucs émissaires au lieu d'assumer notre responsabilité collective.

**Défendre nos libertés et assurer un renouveau du vivre ensemble exige de nous que nous fassions le choix d'une démocratie plus mature et davantage bienveillante.**

Il faut élever le débat : nous avons besoin dans l'espace public d'explications exigeantes, pas de commentaires ni de petites phrases.

Arrêtons de craindre les changements ; nous devons regarder sereinement et sans concession ce qui doit évoluer pour construire une société solidaire, où les gens vivent heureux. Nous avons besoin d'intelligence collective, de partager des idées et des propositions, sans attendre la recette miracle ou l'homme providentiel. Il est urgent de renforcer le dialogue social et citoyen.

Cela doit se faire dans le respect de chacun, car c'est la condition indispensable au maintien de notre cohésion sociale.

Forte de ses valeurs de démocratie, d'émancipation de justice et de solidarité, la CFTD s'engage à construire l'après 11 janvier, et nous trouverons dans cet élan la force nécessaire pour relever les nombreux défis qui se présentent à nous.

### Liberté d'expression Défense de nos acquis sociaux issus du CNR<sup>(1)</sup>

(1) Le Conseil national de la Résistance (CNR) était l'organe qui dirigea et coordonna les différents mouvements de la Résistance intérieure française, de la presse, des syndicats et des membres de partis politiques hostiles au gouvernement de Vichy à partir de mi-1943.



# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le **matériel de vote** a été envoyé au domicile de chaque électeur le **lundi 26 janvier**.  
Le **1<sup>er</sup> tour** est en cours, du **vendredi 30 janvier** 9h au **jeudi 5 février** 14h, pour élire les représentants des salariés au Comité d'Établissement et les Délégués du Personnel.  
Si un **2<sup>ème</sup> tour** devait être organisé, le **matériel de vote** sera envoyé au domicile de chaque électeur le **mardi 17 février**, pour un scrutin du **vendredi 20 février** 9h au **jeudi 26 février** 14h.



**Conseil : Après votre vote, imprimez ou enregistrez un accusé de confirmation de la prise en compte de votre vote.**

Un problème technique ? Codes égarés ? Appelez le **02 96 50 50 00**

## VOTER CFDT, C'EST ÉLIRE UN COLLÈGUE ENGAGÉ AU QUOTIDIEN

La CFDT, un syndicat réformiste.

Le réformisme à la CFDT c'est

« une utopie faite de petits pas qui s'inscrivent dans un grand dessein ».



### Représentativité

Le 1<sup>er</sup> tour des élections au Comité d'Établissement sert de thermomètre à la mesure de la représentativité des Organisations Syndicales dans l'entreprise.

Pour pouvoir négocier avec la direction, il faut obtenir plus de 10% des voix.

**10% des voix pour EXISTER**      **30% des voix pour dire OUI**

Par votre vote vous donnez du poids à l'Organisation Syndicale de **votre choix**.

La société Gfi a changé, change et changera, donnez-nous les moyens de faire que cela soit dans le respect des droits de chacun. Prenez votre vie de salarié en main en choisissant vos représentants sur la liste **CFDT**. Voter pour la liste **CFDT** c'est voter pour représenter nos valeurs auprès de la Direction : émancipation, démocratie, solidarité, autonomie, respect.

Votez et faites voter pour les candidats **CFDT**. Donnez-nous les moyens de peser sur les négociations. Nous serons force de propositions sans être dans une opposition systématique. Nous signerons des accords dans le respect des intérêts des salariés et de l'avenir de notre entreprise.



**Entre le 30 janvier et le 5 février, ne succombez pas au syndrome du trouble de l'élection !**

### STOP à l'épidémie du trouble de l'élection !

**Présentation :** De nombreux salariés et salariées souffrent de troubles de l'élection. Cette affection se traduit par une méfiance souvent injustifiée à l'égard des Organisations Syndicales.

**Origine :** L'insidieuse rumeur.

**Symptômes :** Manque de vigueur pour voter. Perte des illusions en une société meilleure. Sentiment d'opacité.

**Propagation :** L'individualisme, le sentiment que s'engager est inutile. Le discours populiste qui donne dans le dénigrement et la vindicte intersyndicale. L'amalgame entre les discours des partis politiques et l'action syndicale.

**Des solutions existent :** Nos listes CFDT proposent un traitement efficace.

#### Principes actifs :

- ❖ Emancipation des salarié(e)s : libération de la parole, accompagnement quotidien par des collègues syndiqués de salarié(e)s fragilisé(e)s. Parce qu'un(e) salarié(e) informé(e) de ses droits peut les faire valoir.
- ❖ Refus de l'injustice.
- ❖ Volonté de sortir par le haut des situations difficiles
- ❖ Capacité à négocier et à s'opposer.
- ❖ Et enfin, la conviction que tous ensemble nous devons rester force de proposition !



# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Comités d'Établissement



### Comité d'Établissement = Mission économique

Le CE exprime l'intérêt collectif des salariés.

Le CE est informé et consulté sur les décisions relatives à la marche générale de l'entreprise.

### Comité d'Établissement = Mission sociale

Le rôle social du CE c'est la billetterie, les voyages, la participation financière aux activités sportives et culturelles, les loisirs des salariés, ...

### Maintien des Comités d'Établissements (CE) régionaux de Gfi informatique

Malgré la volonté appuyée de la Direction de regrouper les CE, la **CFDT** a défendu depuis le début des négociations, et jusqu'au bout, le maintien du découpage actuel en CE régionaux. La **CFDT** milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.

Pourquoi la **CFDT** est défavorable à ces regroupements ? Car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que : Nuire à la qualité des prestations proposées par les CE, entraver les déplacements des représentants du personnel, brouiller la visibilité économique des représentants du personnel.



Retrouvez les engagements de vos candidats CFDT  
sur notre site <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES / Délégués du Personnel

### Les questions qui ont fait avancer le droit

Vos élus CFDT ont su déposer des réclamations qui ont fait avancer concrètement les droits de tous les salariés.

- ❖ Droit collectif : droit à l'information via la mise à jour de l'intranet, application de la convention Syntec (exemples : Indemnisation du congé de paternité, Coefficient 115 pour les plus de 26 ans...), régularisation de la part patronale sur l'admission à la cantine, uniformisation des tarifs des distributeurs de boissons, gratuité de la rematérialisation des tickets restaurants...
- ❖ Droit individuel : des réclamations qui ont permis de régler des dossiers conflictuels ou à l'arrêt (exemple : régularisation frais de transport)...

### Délégué du Personnel : Une mission utile

Faire valoir les droits des salariés.

Faire appliquer le Code du Travail.

Porter les réclamations des salariés.

Lors des négociations avec la Direction, par leur connaissance du terrain, les délégués du personnel contribuent à l'élaboration des revendications.



### Les candidats CFDT s'engagent à :

- ❖ Faire respecter les textes légaux et conventionnels,
- ❖ Porter les réclamations des salariés,
- ❖ Informer les salariés de leurs droits,
- ❖ Défendre les salariés confrontés à des difficultés,
- ❖ Poser et défendre vos questions émanant de vos préoccupations,
- ❖ Mener des interventions auprès de l'Inspection du Travail

Retrouvez les engagements de vos candidats CFDT  
sur notre site <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – Vote électronique

[www.gfi.webvote.fr](http://www.gfi.webvote.fr)



The screenshot shows the 'ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL' interface. It includes a progress bar with steps: VOTE SÉCURISÉ, 1 IDENTIFICATION, 2 CHOIX ÉLECTION, 3 VOTE, and 4 CONFIRMATION. The main content area is titled 'Renouvellement des mandats des comités d'établissements (CE) et des délégués du personnel (DP)'. It provides voting dates from January 30 to February 5, 2015, and lists various syndicates for selection, including AS, AN-CITIS, Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT, and SUD. A 'VALIDER' button is visible in the identification section.

En cliquant sur son logo, vous consultez la profession de foi de l'Organisation Syndicale.

Identifiant et code secret envoyés par courrier postal à votre domicile le lundi 26 janvier.



# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES – Vote électronique (suite)



**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

VOTE SÉCURISÉ 1 IDENTIFICATION 2 CHOIX ÉLECTION 3 VOTE 4 CONFIRMATION

**Choix de l'élection**

Vous pouvez participer aux élections suivantes en cliquant sur leur désignation ou directement sur le bouton Continuer.

- Comité d'Établissement - [redacted] - Titulaires
- Comité d'Établissement - [redacted] - Suppléants
- Délégués du personnel - [redacted] Titulaires
- Délégués du personnel - [redacted] - Suppléants

Continuer ▶

Chaque électeur TAM ou CADRE, vote pour 4 élections :  
CE Titulaires, CE Suppléants,  
DP Titulaires, DP Suppléants.

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

VOTE SÉCURISÉ 1 IDENTIFICATION 2 CHOIX ÉLECTION 3 VOTE 4 CONFIRMATION

**Intitulé de l'élection : CE ou DP, TAM ou Cadre, Titulaire ou Suppléant**

Pour voter, cliquez sur le logo de la liste de votre choix ou sur vote blanc.  
Vous avez ensuite la possibilité de rayer des candidats d'une liste en cliquant sur leur nom.

Liste CFDT Liste autre... Liste autre... Bulletin blanc

Consulter la profession de foi

1- Nom du candidat  
2- Nom du candidat  
....

Retour ◀ Continuer ▶

En cliquant sur ce pavé, vous consultez la profession de foi de des candidats présentés par l'Organisation

# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## BULLETIN DE PAIE ÉLECTRONIQUE

La **CFDT** rappelle que la souscription au bulletin de paie électronique **n'est pas obligatoire**.

Si vous ne souhaitez pas y souscrire, et que vous répondez négativement aux sollicitations répétées de novapost, vous obtenez une réponse automatique : « *C'est le département des ressources humaines de votre employeur qui a initié l'envoi de cette communication sur les e-mails des salariés. Vous pouvez vous rapprocher de ce service si vous le souhaitez.* ».



Pour ne plus être sollicité-e, contactez notre DASGORH<sup>(1)</sup>, [nicolas.juvin-piron@gfi.fr](mailto:nicolas.juvin-piron@gfi.fr).

Exemple de courriel : « *Je ne suis pas intéressé(e) par le bulletin électronique. Aussi, veuillez cessez de m'envoyer par courrier postal chaque mois (avec mon bulletin de salaire PAPIER) un nouveau code d'activation. De plus, je constate aujourd'hui que vous commencez aussi à m'envoyer des sollicitations par courriel. Je m'y oppose. Si plus tard, je venais à désirer m'inscrire, je vous demanderai un code d'activation. Vos techniques "d'enrôlement" sont extrêmement insistantes et fort déplaisantes.* »

(1) Directeur des Affaires Sociales et de la Gestion Opérationnelle des Ressources Humaines

## COMPTE PENIBILITE

Qui est concerné ?

Tous les salariés de droit privé (CDI, CDD, intérim, emplois saisonniers, temps partiels, contrats aidés) dont l'exposition aux risques dépasse des seuils d'exposition aux risques professionnels d'au moins un des dix facteurs inscrits dans le code du travail :

Quatre facteurs sont désormais pris en compte depuis le 1er janvier 2015 : **travail de nuit, travail en équipes successives alternantes**, travail répétitif, activités exercées en milieu hyperbare.

**Si vous êtes concerné-e, contactez l'un de nos représentants (coordonnées en dernière page)**



## PROCHAIN COMITÉ SALAIRES



Les prochains comités salaires se dérouleront en 2015.

Les dates ne sont pas encore arrêtées...

Radio-moquette avance une date en mars...



## NE PERDEZ PLUS VOS CONGÉS !

### Congés payés

Les congés doivent être posés entre le 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015.

Le délai de prévenance est de 3 mois pour les CP.

**Au 31 mai, les congés payés non posés sont définitivement perdus !**

**Nous sommes en février, posez dès à présent votre solde de congés payés.**

### RTT Employeur

Les RTT(E) sont **à la disposition des salariés**, 3 mois avant la fin de la période de prise de congés, soit **à partir du 1<sup>er</sup> mars**.

Le délai de prévenance est de 7 jours pour les RTT.

### Congés payés par anticipation

Nous ne le rappellerons jamais assez les congés payés pris par anticipation le sont uniquement **à l'initiative du salarié !** Aucun salarié ne peut se voir imposer la prise de congés payés par anticipation !



# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## FORFAIT JOURS

Après consultation de ses adhérents, la **CFDT** est favorable à la signature de l'avenant à l'accord ARTT sur les forfaits jours. Cependant la **CFDT** étant la seule Organisation Syndicale favorable à la signature et ayant, à ce jour, une représentativité inférieure à 30 % sur l'UES, cette signature est malheureusement insuffisante pour donner vie audit avenant.

**Affaire à suivre car les forfaits jours doivent néanmoins être cadrés !**



## OBERGO : ENQUÊTE AUPRÈS DES TÉLÉTRAVAILLEUSES/EURS

Le questionnaire interactif ainsi que les résultats des trois premières enquêtes OBERGO sont disponibles sur <http://teletravail.enquete.free.fr/>



### LE TÉLÉTRAVAIL AMÉLIORE-T-IL VOS CONDITIONS DE VIE?

Quelques jours pour participer à l'enquête 2014-2015 de l'OBERGO, observatoire du télétravail, réalisée avec le soutien de la CFDT Cadres.

Vous trouverez le questionnaire interactif sur le site :

<http://teletravail.enquete.free.fr/>

Début : octobre 2014 - Dernier délai : mars 2015

Yves Lasfargue  
Chercheur et directeur de l'OBERGO  
(OBServatoire du télétravail et de l'ERGostressie)  
Animateur du site [www.ergostressie.com](http://www.ergostressie.com)  
Auteur du "Guide du télétravail salarié"

## COGNITIS : Merci à tous pour votre confiance.

Elections des représentants du personnel de Cognitis :

« Les membres de l'équipe **CFDT** Cognitis remercient l'ensemble des salariés de la société pour leur participation aux élections, où **65% des inscrits ont voté.**

Cette mobilisation démontre tout l'intérêt que les collaborateurs de Cognitis accordent à leurs représentants du personnel et à l'importance de leur fonction.



Les membres de l'équipe **CFDT** remercient plus particulièrement celles et ceux qui leur ont apporté leurs suffrages et leur ont ainsi permis, avec **83% des voix**, d'être élus dès le premier tour (collège cadres). Ce soutien massif est très encourageant et valide le travail qu'ils accomplissent depuis de nombreuses années. Il leur permettra de **continuer à mener à bien la mission pour laquelle vous leur avez accordé votre confiance.**

**Sébastien Lacreu** [cfdt.cognitis@gmail.com](mailto:cfdt.cognitis@gmail.com)

## LE COIN DES ADHÉRENTS



### Cfdt: RÉPONSES À LA CARTE

COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

DES QUESTIONS DE TOUS ORDRES  
ET UN SUIVI RIGOUREUX DES RÉPONSES  
FAITES AUX ADHÉRENTS

LOGEMENT ● CONDITIONS DE TRAVAIL ● SANTÉ AU TRAVAIL  
● VIE PERSONNELLE ● FORMATION PROFESSIONNELLE ●  
RETRAITE ● CONTRAT DE TRAVAIL...

UN SEUL NUMÉRO: **0969 39 19 39**

## TICKETS RESTAURANT ÉLECTRONIQUES - PÉTITION

Retrouvez tous les détails dans notre communication mensuelle de Décembre

### Changement de millésime

ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015

**Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent,  
la CFDT revendique une bascule automatique, sans intervention des salariés.**

« Les sommes qui n'auraient pas été passées d'un millésime à un autre, seront, comme cela était fait avant, versées aux CE concernées. » : **La CFDT revendique que les sommes soient versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.**



La **CFDT** invite tous les salariés à signer cette pétition.

**Signez et faites signer cette pétition.**

Reproduction libre

	Rematéralisation (Transformer les tickets restaurant électroniques en TR papier) <b>Afin que les salariés puissent disposer de leur argent, je demande la gratuité de la rematéralisation des tickets restaurant, et cela sans plafond.</b>	Changement de millésime (Transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015) <b>Afin qu'aucun salarié ne perde d'argent, je demande une bascule automatique du millésime sans intervention des salariés.</b>
Nom Prénom	Signature	Signature

**A ce jour nous avons dépassé 180 signatures.**

**Ce n'est toujours pas assez pour faire bouger la Direction !**

**Ce que nous pouvons faire pour les salariés, nous ne pouvons pas le faire sans vous !**



## DIALOGUE SOCIAL ET REPRÉSENTATION DES SALARIES

**Dernière séance de négociation relative à la qualité et à l'efficacité du dialogue social en entreprise et à l'amélioration de la représentation des salariés**

La dernière séance de négociation s'est conclue le 22 janvier 2015 sur un constat d'échec. Le texte présenté la veille par le Medef et l'UPA (et diffusé dans la presse) était encore **très éloigné des propositions de la CFDT**.

Certes, quelques points correspondaient dans les grandes lignes à ses attentes sur l'évolution du cadre et du processus d'information et de consultation en anticipation. Ils allaient dans le sens d'une action plus efficace des représentants des salariés, avec un socle de droits et la possibilité de décider par accord du fonctionnement le plus adapté aux différentes situations.

Le projet comprenait aussi une représentation de tous les salariés ; même si le dispositif pour les TPE ne répondait pas à toutes nos attentes, il avait le mérite d'exister et pouvait constituer un premier pas.

Enfin, la partie relative à la reconnaissance des compétences et du parcours militant, à la sécurisation de leur carrière (notamment par une progression salariale garantie pour les mandats occupant au moins un tiers du temps) était une avancée intéressante.

Mais au-delà de multiples lacunes et ambiguïtés émaillant le projet patronal, **la CFDT avait fait part de cinq points durs** pour elle :

- La reconnaissance du fait syndical et la protection de tous les représentants des salariés ;
- La place de la négociation et la question de la négociation en l'absence de délégués syndicaux ;
- La définition du périmètre de la mission de délégué du personnel ;
- La question des niveaux de consultation ;
- Les moyens (nombre de mandats et heures de délégation, le nombre de réunions).

**La CFDT a donc détaillé en séance, une nouvelle fois, ses propositions sur ces points :**

- Montrer la confiance effective des parties prenantes dans le dialogue social en reconnaissant explicitement le fait syndical dans l'entreprise et au dehors, dès le préambule.
- Indiquer clairement dans le texte que la négociation reste l'apanage des organisations syndicales et se fait en leur nom.
- Retenir la définition actuelle du périmètre de désignation du délégué du personnel, qui seule permet un dialogue informé en proximité avec les salariés (la rédaction proposée pouvait faire redouter la fin de l'exercice des missions de délégué du personnel au sein des établissements, alors que ces missions, comme celles du CHSCT, devaient être en principe reprises).
- Permettre d'avoir les consultations utiles au bon niveau : le texte indiquait qu'en cas d'entreprises multi-établissements, dans le cadre d'un projet susceptible de toucher plusieurs ou tous les établissements, seul le conseil central était consulté. Les conseils d'établissements étaient « réputés consultés ». La partie patronale semblait prête au mieux à concéder que les conseils d'établissement soient informés avec la possibilité de réagir, mais pas de donner un avis formel. Ce point était particulièrement problématique pour les questions relatives au champ du CHSCT. Les conséquences d'un projet sur l'organisation du travail se constatent là où le travail s'effectue, avec les salariés concernés. Priver le niveau local d'une possibilité de lancer une alerte ou diligenter une enquête spécifique dans le cadre de ces projets était impensable pour la CFDT.
- Maintenir les moyens en mandats, heures de délégation et nombre de réunions, et permettre leur rationalisation par la mutualisation possible d'une partie des heures.
- Les autres organisations ont fait part de leurs propres perceptions et exigences au regard du texte proposé, dont beaucoup étaient partagées mais d'autres nettement différenciées.
- La délégation patronale a proposé de revenir après une suspension de séance avec un texte tentant de répondre aux demandes convergentes. Mais après deux heures d'interruption, elle a rejoint la plénière sans texte en prononçant la fin de la négociation.
- Les organisations se sont exprimées à tour de rôle pour souligner la qualité des débats, l'intérêt d'avoir pu exposer les différentes positions sur ce sujet si sensible pour les acteurs sociaux et regretter, pour la plupart, d'avoir dû s'y confronter dans une période peu propice et dans des délais insuffisants.
- La CFDT a insisté sur sa volonté de continuer à faire évoluer le cadre du dialogue social dans les entreprises, à condition que ce dialogue garde un contenu réel et adapté aux besoins des salariés. Elle s'est déclarée prête à reprendre ultérieurement le travail sur un sujet qui n'est pas clos.



# LE MENSUEL FÉVRIER 2015

## ADHÉREZ À LA CFDT !



**ÉMANCIPATION**  
**DÉMOCRATIE**  
**SOLIDARITÉ**  
**AUTONOMIE**  
**RESPECT**

### PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



## COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.  
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

## LES VALEURS DE LA CFDT

### Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

### Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

### Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

### Autonomie


Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

### Solidarité

Prendre en charge les salariés en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

## VOS CONTACTS CFDT A GFI

<b>UES</b> <b>Gfi Informatique</b>  Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr  	<b>GFI INFORMATIQUE</b>	Est	<i>Fabrice DEMORI</i>	f.demori@hotmail.fr
		Ile de France	<i>Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA</i>	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	<i>Christophe SIMON</i>	cfdt.med@gmail.com
		Nord	<i>Christian TANGHE</i>	cfdtnord@free.fr
		Ouest	<i>Gaétan RYCKEBOER</i>	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	<i>Contact CFDT</i>	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	<i>Contact CFDT</i>	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
		<b>GFI INFORMATIQUE PRODUCTION</b>		<i>Stéphane GLAÇON</i>
	<b>GFI PROGICIELS</b>		<i>Luc FOURNIER</i>	cfdtprogiciels@yahoo.fr
<b>Hors UES</b>	<b>COGNITIS</b>		<i>Sébastien LACREU</i>	cfdt.cognitis@gmail.com
	<b>GFI CHRONO TIME</b>		<i>Tomas RODRIGUEZ</i>	cfdt.gct@gmail.com
	<b>GFI CONSULTING</b>		<i>Yassine FARES</i>	cfdt_consulting@yahoo.fr
	<b>GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux</b>		<i>Richard FOSSUO Didier GUERIN</i>	cfdt.gfi.bus@gmail.com
	<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>		<i>Contact CFDT</i>	cfdt.infogen@gmail.com

➤ Si vous souhaitez que **VOS** revendications soient portées par la **CFDT**, contactez vos représentants.